PostÃ© par: formations-concours
Publiée le : 4/11/2008 11:50:03

Salaire dÃ©butant brut : Variable
Niveau(x)Â d'Ã©tude(s)Â : Bac + 3Â
Dans un club ou une fÃ©dÃ©ration, sa mission est la mÃªme : amener une Ã©quipe ou un athlÃ¨te au meilleur niveau. EntourÃ© de conseillers techniques et de prÃ©parateurs physiques, il Ã©labore un programme dâ€™entraÃ®nement adaptÃ©. Outre une trÃ¨s bonne connaissance technique et tactique de sa discipline, il doit possÃ©der de solides notions en physiologie ou en biomÃ©canique, ainsi quâ€™une grande force de caractÃ¨re. Car si lâ€™entraÃ®neur est responsable des victoires, il devient aussi le bouc Ã©missaire en cas dâ€™Ã©checâ€¦
Ses qualitÃ©s : un entraÃ®neur doit Ãªtre diplomate et fin psychologue, notamment pour mÃ©nager les susceptibilitÃ©s lors des sÃ©lections, dÃ©samorcer les conflits entre joueurs ou entourer les sportifs en cas de dÃ©faite.
Sa formation : dans la plupart des cas, les entraÃ®neurs sont dâ€™anciens sportifs de haut niveau. Le BEES 2e degrÃ© permet de devenir entraÃ®neur. Pour le niveau national, câ€™est le 3e degrÃ© qui sâ€™impose. Cas particulier : en football, un diplÃ´me spÃ©cifique dâ€™entraÃ®neur professionnel est dÃ©livrÃ© par la fÃ©dÃ©ration.Â

Evolution professionnelle Avec une formation complÃ©mentaire et/ou en passant des concours organisÃ©s par le ministÃ¨rede la SantÃ©, de la JeunesseÂ des Sports et de fla Vie associativer ou la fonction publique territoriale, on peut devenir entraÃ®neur national, directeur technique national, conseiller territorial ou bien encore formateur de cadres sportifs ou gestionnaire dâ€™Ã©quipements sportifs.Â **Etudes / formations**Ancien sportif de haut niveau, lâ€™entraÃ®neur doit Ãªtre titulaire du brevet dâ€™Etat dâ€™Ã©ducateur sportif (BEES) du 2e degrÃ© dans la discipline sportive quâ€™il pratique. Pour travailler Ã un plus haut niveau, en tant quâ€™entraÃ®neur national, le 3e degrÃ© du mÃªme BEES est exigÃ©. Si on exerce Ã titre bÃ©nÃ©vole dans une structure non compÃ©titive, un brevet fÃ©dÃ©ral dÃ©livrÃ© par une fÃ©dÃ©ration sportive est suffisant.
A noter : le BP JEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de lâ€™Ã©ducation populaire et du sport) qui remplace peu Ã peu le BEES 1erÂ degrÃ© dans certaines disciplines ne convient pas pour exercer de vÃ©ritables fonctions dâ€™entraÃ®neur.